



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
N° : 211102333-20231116-VI-DEL-2023-084-DE
Date de transmission : 21/11/2023
Date de réception préfecture : 21/11/2023

Date de convocation : 10 novembre 2023

Délibération n° VI-DEL-2023-084

Date d'affichage : 10 novembre 2023

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 28

Votants : 32

Objet : Motion contre l'antisémitisme, pour la paix, pour la République et pour la France

L'an deux mille vingt-trois, le 16 novembre à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1^{ère} Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 ^{ère} Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Sana	AABIBOU	8 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
Mme	Nathalie	PABOUDJIAN	Conseillère municipale
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
M.	Mehdi	MEJERI	Conseiller municipal
M.	Dramane	KEÏTA	Conseiller municipal
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
M.	Joseph	ZOGBA	Conseiller municipal
Mme	Fatos	KEBELI	Conseillère municipale
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
Mme	Emmanuelle	ROYERE	Conseillère municipale
M.	Maxime	MARCELIN	Conseiller municipal
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
M.	Tarik	MEZIANE	Conseiller municipal
M.	Grégoire	TURLOTTE	Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, Mme Mairam SY représentée par Mme Sana AABIBOU, M. Jean-Michel JOSSO représenté par Mme Françoise PYBOT, Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG représentée par M. Tarik MEZIANE.

ETAIENT ABSENTS : M. Fouad EL M'KHANTER, M. Franck COENNE, Mme Kadiatou LY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Elisabeth DELAGE.

Madame GIRARDEAU expose ce qui suit :

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20231116-VI-DEL-2023-084-DE
Date de télétransmission : 21/11/2023
Date de réception préfecture : 21/11/2023

Face à une situation internationale extrêmement préoccupante, et particulièrement à la recrudescence inadmissible des actes antisémites dans notre pays, les Elus du Conseil Municipal d'Etampes réaffirment leur attachement indéfectible aux valeurs républicaines de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité.

La France est un pays où tous, quelles que soient leur origine et leurs croyances, ont la chance de pouvoir vivre en paix et dans la concorde ; chacun respectant les convictions d'autrui.

C'est la raison pour laquelle le Maire d'Etampes a tenu à participer le 12 novembre à la marche républicaine contre l'antisémitisme afin de dénoncer la posture de certains cherchant à importer les conflits du Moyen-Orient sur notre sol.

Nos compatriotes, qu'ils soient Juifs, Musulmans, Chrétiens, Hindous... doivent être assurés de notre détermination à préserver et promouvoir le vivre-ensemble.

Monsieur le Maire a d'ores et déjà proposé une rencontre aux représentants des différents cultes présents à Etampes pour relancer le dialogue inter religieux.

Mais au-delà, c'est à chacun de refuser toutes les formes d'exclusion et de discrimination.

Les Elus du Conseil Municipal d'Etampes prennent l'engagement de travailler avec détermination dans ce but.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité la motion contre l'antisémitisme, pour la paix, pour la République et pour la France.



Franck MARLIN
Maire d'Etampes

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : 21 NOV. 2023 et de sa réception par le représentant de l'Etat.